



## VILLE DE MENTON

Direction générale des services  
Secrétariat du conseil municipal

### Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 12 juillet 2018 à 19 heures

#### Etaient présents :

M. Jean-Claude GUIBAL, Maire,  
*Président de séance*

M. Nicolas AMORETTI, premier adjoint au maire

Mme Gabrielle BINEAU, adjoint au maire

M. Yves JUHEL, adjoint au maire

M. Marcel CAMO, adjoint au maire

Mme Monique MATHIEU, adjoint au maire

M. Jean-Claude ALARCON, adjoint au maire

Mme Nicole ZAPPIA, conseiller municipal

Mme Sylviane ROYEAU, conseiller municipal

M. Henri SCANDOLA, conseiller municipal

M. Daniel ALLAVENA, conseiller municipal

M. Jean-Louis NATALI, conseiller municipal

Mme Arielle DAUNAY, conseiller municipal

Mme Isabelle ALMONTE, conseiller municipal

M. Daniel BORTUZZO, conseiller municipal

M. Fabrice PINET, conseiller municipal

M. Florent CHAMPION, conseiller municipal

*Secrétaire de séance*

Mme Nathalie ROSTAGNI, conseiller municipal

M. Jean-Jacques CLEMENT, conseiller municipal

M. Claude CALVIN, conseiller municipal

M. Patrice NOVELLI, conseiller municipal

M. Philippe BRIAND, conseiller municipal

#### Avaient donné pouvoirs :

Mme Martine CASERIO à M. Nicolas AMORETTI

M. Christian TUDES à M. le Maire

Mme Patricia MARTELLI à M. Marcel CAMO

Mme Sandrine FREIXES à Mme Sylviane ROYEAU

Mme Françoise MEFFRE à Mme Arielle DAUNAY

Mme Béatrice BIECHEL à M. Daniel BORTUZZO

Mme Habiba PAILLAC à M. Fabrice PINET

M. Franc COMBE à M. Florent CHAMPION

Mme Danielle VASSALO-MEDECIN à Mme Nicole ZAPPIA

M. Jean-Claude CHAUSSENDE à M. Patrice NOVELLI

#### Etaient absents

Mme Iris FERRARI

Mme Lydia SCHENARDI

M. Thierry GAZIELLO

Monsieur Florent CHAMPION est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et soumet au vote le procès-verbal de la séance du 6 juin 2018 qui est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés – 28 voix pour, 4 abstentions (MM. Briand, Calvin, Novelli et Chaussende)

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

**Affaire °1 :** **Pôle d'Echange Multimodal de Menton – convention de financement des études de projet et des travaux de réalisation**

*Rapporteur : M. le Maire*

**à l'unanimité**

*prend acte des termes de la convention de financement des études de projet et des travaux de réalisation du Pôle d'Echange Multimodal de Menton et autorise Monsieur le Maire à signer la présente convention de financement.*

**Affaire °2 :** **Attribution complémentaire de subventions de fonctionnement – budget principal, exercice 2018**

*Rapporteur : M. Nicolas AMORETTI, premier adjoint au maire*

**à l'unanimité**

*attribue une subvention annuelle de fonctionnement au titre de l'exercice 2018 de :*

- 600 € à l'association départementale des Lieutenants de Louveterie des Alpes-Maritimes,*
- 250 € à l'association « Si on chantait », et précise que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal de l'exercice 2018 : chapitre 65, fonctions NFA 25 et 30 compte 6574.*

**Affaire °3 :** **Attribution d'une récompense exceptionnelle à une athlète mentonnaise, exercice 2018**

*Rapporteur : M. Jean-Claude ALARCON, adjoint au maire*

**à l'unanimité**

*attribue une récompense exceptionnelle à une athlète mentonnaise licenciée au club la Garde/gymnastique et dit que la dépense en résultant, soit 500,00 Euros, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal exercice 2018 : chapitre 67 - fonction 40 - compte 6714.*

**Affaire °4 :** **Rapport d'activités de la Société d'Exploitation Touristique de Menton – Casino de Menton saison des jeux 2016/2017**

*Rapporteur : Mme Isabelle ALMONTE, conseiller municipal*

**Prend acte**

*du rapport d'activités de la Société d'Exploitation Touristique de Menton, filiale de la Société Groupe Lucien Barrière (société par actions simplifiée) pour la saison des jeux 2016-2017 (du 1<sup>er</sup> novembre 2016 au 31 octobre 2017), et dit que ce rapport est mis à la disposition des administrés pour y être consulté à la mairie, à la direction générale des services – secrétariat des assemblées.*

**Affaire °5 :** **Rapport d'activités de la Sodexo-Sfrs sur la restauration de la Ville de Menton pour la période de septembre 2016 à août 2017**

*Rapporteur : Mme Sylviane ROYEAU, conseiller municipal*

**Prend acte**

*du rapport d'activités de la société SODEXO-SFRS pour la période de septembre 2016 à août 2017 et informe les administrés que ce rapport sera consultable au service des Assemblées et au service Education.*

**Affaire °6 :** **Taxe de séjour – nouveau dispositif mis en œuvre à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019**

*Rapporteur : Mme Monique MATHIEU, adjoint au maire*

**à l'unanimité**

*adopte le nouveau dispositif de la taxe de séjour à mettre en œuvre sur le territoire de la Commune de Menton, précise que ces dispositions seront applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019, que la taxe de séjour sera encaissée au titre du budget principal de la Commune au compte budgétaire « 7362- taxe de séjour », et qu'elle sera reversée à l'Office de Tourisme de la Commune de Menton sur les crédits à inscrire à cet effet au budget principal de la Commune au compte budgétaire « 739118- reversement et restitution sur impôts et taxes / autres reversements de fiscalité ».*

**Affaire °7 :** **Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE)**

*Rapporteur : Mme Nicole ZAPPIA, conseiller municipal*

**Prend acte**

*de la suppression de la ligne relative à la tarification de la « Micro-signalétique commerciale par support et par an » et du fait que le tableau de tarifs de référence de droit commun se présente comme suit :*

<b><u>Dispositif taxable</u></b>	<b><u>Coût pour l'année 2019</u></b> <i>(par m<sup>2</sup> et par an)</i>
<i>Dispositifs publicitaires non numériques de moins de 50 m<sup>2</sup></i>	20,80 €
<i>Dispositifs publicitaires non numériques de plus de 50 m<sup>2</sup></i>	41,60 €
<i>Dispositifs publicitaires sur support numérique de moins de 50 m<sup>2</sup></i>	62,80 €
<i>Dispositifs publicitaires sur support numérique de plus de 50 m<sup>2</sup></i>	124,80 €
<i>Enseignes de moins de 12 m<sup>2</sup></i>	20,80 €
<i>Enseignes entre 12 m<sup>2</sup> et 50 m<sup>2</sup></i>	41,60 €
<i>Enseignes à partir de 50 m<sup>2</sup></i>	83,20 €

**Affaire °8 :** **Ecole Municipale d'arts plastiques – remboursements partiels de cotisations annuelles**

*Rapporteur : Mme Nathalie ROSTAGNI, conseiller municipal*

**à l'unanimité**

*décide de rembourser respectivement à Mesdames Brigitte LECOINTRE, Caroline LABBE, Sylvie BUIS-REPETTO et Julinda BLUMENFELD la somme de 157,34 € et à Madame Dominique MAUDERLY, la somme de 232 €, correspondant aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> trimestres de leur cotisation annuelle.*

**Affaire °9 :** **Signature d'une convention avec l'association « La Piéride du Chou » pour la saison 2018/2019 du Théâtre Jeune Public**

*Rapporteur : Mme Arielle DAUNAY, conseiller municipal*

**à l'unanimité**

*approuve la signature de la convention entre l'association La Piéride du Chou et la Ville de Menton, autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce partenariat et dit que la dépense correspondante sera prélevée sur les crédits du budget principal, exercice 2018.*

**Affaire °10 :** **Signature d'une convention pour les visites guidées du jardin des Colombières**

*Rapporteur : M. Jean-Jacques CLEMENT, conseiller municipal*

**à l'unanimité**

*approuve la signature de la convention entre Michael Likierman, propriétaire du jardin des Colombières et la Ville de Menton et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents.*

- Affaire °11 :** **Convention avec la commune de Sainte-Agnès pour l'accueil d'enfants en centres de loisirs de Menton à compter de la rentrée 2018**  
*Rapporteur : Mme Sylviane ROYEAU, conseiller municipal*  
**à l'unanimité**  
*adopte le principe de l'accueil le mercredi des enfants Agnésois dans les centres de loisirs de la ville de MENTON à compter de la rentrée scolaire 2018 et autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la commune de SAINTE AGNÈS.*
- Affaire °12 :** **Convention avec la Caisse des Allocations Familiales des Alpes-Maritimes – Approbation des actions à inscrire au Contrat Enfance Jeunesse pour la période 2018/2021**  
*Rapporteur : M. Jean-Louis NATALI, conseiller municipal*  
**à l'unanimité**  
*autorise Monsieur le Maire à signer le nouveau Contrat Enfance Jeunesse pour une durée de 4 ans, du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2021.*
- Affaire °13 :** **Location d'appareils multifonction et de photocopieurs avec maintenance (2 lots) – Passation de modification dans l'exécution des accords-cadres : transfert à la Société AM TRUST PACA**  
*Rapporteur : Mme Isabelle ALMONTE, conseiller municipal*  
**à l'unanimité**  
*autorise Monsieur le Maire à signer les modifications des contrats pour les lots 1 et 2 location d'appareils multifonction et de photocopieurs avec maintenance constatant la fusion la société DESK Provence en société AM TRUST PACA.*
- Affaire °14 :** **Suppression du stationnement payant – Quai Napoléon III**  
*Rapporteur : M. Daniel ALLAVENA, conseiller municipal*  
**à l'unanimité**  
*abroge la délibération n°162/17 du 28 septembre 2017 concernant l'optimisation du stationnement payant sur le territoire, autorise la suppression du stationnement payant quai Napoléon III et adopte le nouvel état des zones payantes.*
- Affaire °15 :** **Mise à disposition d'un agent de l'Office de Tourisme Communautaire à la Ville de Menton**  
*Rapporteur : Mme Gabrielle BINEAU, premier adjoint au maire*  
**à l'unanimité**  
*autorise la présente délibération, approuve la convention de mise à disposition pour une durée d'un an, renouvelable deux fois pour une durée d'un an de manière expresse, autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et ses éventuels avenants, cette convention donnant lieu à un arrêté individuel de mise à disposition pris par l'établissement d'origine, et précise qu'un bilan financier sera établi en fin d'année afin d'apurer les comptes et que la dépense en résultant sera imputée au budget principal au titre des exercices correspondants.*
- Affaire °16 :** **Agenda d'accessibilité programmée des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public**  
*Rapporteur : M. Henri SCANDOLA, conseiller municipal*  
**à l'unanimité**  
*approuve le projet d'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP), autorise Monsieur le Maire à présenter à Monsieur le Préfet du Département des Alpes-Maritimes la demande d'approbation de l'Agenda d'Accessibilité Programmée et prévoit que les crédits nécessaires au financement des actions de mise en conformité (études et travaux) selon cet Ad'AP seront inscrits aux budgets de la Ville.*

- Affaire °17 :** **Appel d'offres ouvert – Acquisition de véhicules pour les services municipaux (8 lots) Attribution des accords-cadres aux entreprises**  
*Rapporteur : M. Florent CHAMPION, conseiller municipal*  
**à l'unanimité**  
*attribue les accords-cadres d'acquisition de véhicules lots n° 1,2,3,4,5 à la société PSA RETAIL NICE ARENAS, lots n° 6 et 7 à la société VAR POIDS LOURDS ET TOURISME SARL et lot n° 8 à la société BOSCHUNG ENVIRONNEMENT, autorise Monsieur le Maire à signer les accords-cadres à intervenir avec les sociétés ci-dessus désignées et tous les actes y afférents et dit que les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits à inscrire au budget principal des années correspondantes.*
- Affaire °18 :** **Appel d'offres ouvert – Aménagement des espaces publics en surface du secteur des Sablettes – lot n° 7 : aire de jeux – attribution du marché**  
*Rapporteur : M. Marcel CAMO, adjoint au maire*  
**à l'unanimité**  
*attribue le marché « aménagement des espaces publics en surface du nouveau parking souterrain sur le secteur des Sablettes » - Lot 7 : aire de jeux promenade de la mer à l'entreprise SAS KOMPAN, autorise Monsieur le Maire à signer les marchés à intervenir avec l'entreprise ci-dessus désignée et tous les actes s'y afférents et dit que les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits à inscrire au budget principal des années correspondantes.*
- Affaire °19 :** **Convention de partenariat entre le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes et la Ville de Menton dans le cadre du Festival des Jardins de la Côte d'Azur 2019**  
*Rapporteur : M. Daniel BORTUZZO, conseiller municipal*  
**à l'unanimité**  
*approuve la convention de partenariat dans le cadre du Festival des Jardins de la Côte d'Azur 2019 avec le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat dans le cadre du Festival des Jardins de la Côte d'Azur avec le Conseil Départemental des Alpes Maritimes.*
- Affaire °20 :** **Convention entretien des jardins de la Copropriété « Le Méditerranée »**  
*Rapporteur : M. Fabrice PINET, conseiller municipal*  
**à l'unanimité**  
*approuve les termes de la convention d'entretien des jardins de la copropriété « Le Méditerranée », autorise Monsieur le Maire à signer la présente et tous les actes y afférents et dit que les sommes en résultant seront prélevées sur le budget de la Commune pour les exercices de l'année 2018 et suivants.*
- Affaire °21 :** **Dénomination de site : Place Fontana**  
*Rapporteur : Monsieur le Maire*  
**à l'unanimité**  
*abroge la délibération N° 136/97 du 26 septembre 1997 et renomme la totalité de la place Fontana y compris la rue de Lépante : place Fontana.*
- Affaire °22 :** **Participation à l'effort de production de logements sociaux, 58, route du Val de Gorbio**  
*Rapporteur : M. Yves JUHEL, adjoint au maire*  
**à l'unanimité**  
*autorise Monsieur le Maire à signer une convention de réservation au titre de la subvention pour quatre logements locatifs sociaux et prévoit la dépense de 140 000 € d'aide et subvention à l'équilibre financier de l'opération sur les budgets des années 2019 et suivantes.*

**Affaire °23 :** **Participation au rattrapage de production des logements locatifs sociaux, quartier du Haut-Careï**

*Rapporteur : M. Yves JUHEL, adjoint au maire*

**à l'unanimité**

*autorise Monsieur le Maire à signer une convention de réservation au titre de la subvention pour vingt logements locatifs sociaux et prévoit la dépense de 600 000 € d'aide en subvention à l'équilibre financier de l'opération sur les budgets des années 2019 et suivantes.*

**Affaire °24 :** **Compte-rendu des décisions municipales**

*Rapporteur : M. le Maire*

**Prend acte**

*des décisions municipales prises par M. le Maire depuis la séance du 6 juin 2018 et enregistrées sous les n° 192/18 à 235/18.*

**Question écrite de M. Philippe BRIAND :**

*« Voilà près d'un an que vous êtes questionné par la population, et une pétition en ligne de près de 540 signatures, sur les photographies des défunts des plaques du columbarium du parc du souvenir.*

*Pour l'heure, le règlement intérieur ne les autorise pas.*

*Si nous comprenons que par esthétisme cela soit normé, cela ne peut être le seul argument à l'interdiction actuelle car il est de coutume dans notre région d'y apposer un médaillon, voire un soliflore afin de personnaliser un tant soit peu ces plaques et de concilier ainsi espace paysager et lieu de recueillement personnel.*

*Nous nous faisons donc le relais pour vous demander, M. le Maire, la modification du règlement intérieur du cimetière et d'éviter ainsi la mise en place anarchique de photographies et l'incompréhension de plusieurs de nos concitoyens. »*

**M. le Maire**

*Il est vrai que, au cimetière du Parc du souvenir où se trouve le Colombarium, le règlement intérieur ne permet pas à cet endroit l'installation de médaillon à l'effigie des défunts et des soliflores, le reste du cimetière autorisant ce type d'agencements.*

*Nous avons, à l'époque, réalisé ce Colombarium avec l'association crématiste des Alpes-Martimes composé de militants qui nous ont demandé à ce qu'il n'y ait pas de photos sur la dalle du Colombarium.*

*Il n'y a pas de raisons, aujourd'hui, de priver les familles du souvenir en image.*

*Nous sommes prêts à modifier le règlement du Cimetière du Parc du Souvenir.*

*Cependant le cimetière du Parc du Souvenir étant classé au Ministère de la Culture, une modification de son règlement intérieur est une procédure particulière sollicitant la participation d'autres organismes et certains délais pour en obtenir l'approbation.*

*Cette réponse est exactement la même que celle adressée par Mme Gabrielle Bineau à Mme Marotto, le 28 janvier 2018.*

*Le service de l'Etat-Civil fait les démarches nécessaires pour modifier le règlement du cimetière.*

*Nous pourrons ainsi autoriser l'apposition de photos sur le Colombarium.*

*La séance est levée à 20h20*

Menton, le 24 juillet 2018

Le Maire



Jean-Claude GUIBAL